

Zeitschrift:	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber:	Le messager suisse
Band:	31 (1985)
Heft:	1
Rubrik:	Chronique fédérale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique fédérale

par Martine Lamunière



Barrages de poids lourds aux frontières bâloise et genevoise, refus sec au Conseil national de l'accord de double imposition que la Confédération avait signé l'année dernière avec la France : les relations entre Berne et Paris ne sont pas, cet hiver, au beau fixe. Et l'obligation faite depuis le 1^e janvier aux étrangers de s'acquitter de la vignette autoroutière et de la taxe poids-lourds risque fort de faire perdurer le malaise. Avec la France, mais aussi avec les autres Etats européens. Mais le tableau n'est pas entièrement sombre et le Parlement aura pris au moins une décision qui ne peut que ravir les Suisses (et surtout les Suissesses) de l'étranger : la nouvelle loi sur la nationalité des enfants de femmes d'origine suisse ayant épousé un étranger est enfin sous le feu.

Tout cela n'a finalement pas beaucoup occupé la Berne fédérale, où l'humeur était plutôt militaire. Après un « exercice de défense générale » top secret mais dont le thème n'est pas resté confidentiel très longtemps - au grand dam du Département des Affaires étrangères qui a du expliquer au gouvernement grec que la Confédération ne pensait pas vraiment qu'Athènes serait à l'origine de la troisième guerre mondiale, mais qu'il fallait bien que l'exercice soit basé sur un scenario, même invraisemblable - on est passé à une réalité plus concrète : l'achat du char de combat Léopard 2.

RUDE BATAILLE

Jamais la Confédération ne s'est lancée dans un programme d'armement d'une telle ampleur - 3,4 milliards de francs suisses - et cette acquisition a été votée à une majorité presque écrasante : 144 voix contre 46 au Conseil national, qui n'a toutefois pas égalé le record du Conseil des Etats où il ne s'était pas trouvé une seule voix début octobre pour voter contre les crédits au Léopard.

M. Jean-Pascal Delamuraz, le nouveau chef du Département militaire fédéral, qui a défendu avec succès un dossier qui n'avait pas été très bien préparé par son prédécesseur, a connu ainsi sa première grande victoire de conseiller fédéral. Une victoire qui n'a pas été facile. La bataille a en effet été rude. Et longue.

PAS DE SCANDALE

En février dernier déjà, socialistes et démocrates du centre avaient contesté les chiffres avancés dans le programme d'armement 84 et certains n'hésitaient pas à prédire que M. Delamuraz allait se casser les dents comme l'avait fait en son temps un autre Vaudois à la tête du DMF lors de l'affaire des « Mirage ». Prise d'un zèle assez rare, la Commission militaire des Etats avait refait les calculs : élaguant ici, coupant là, elle avait réussi l'exploit de faire baisser la facture de un milliard de francs suisses. Soit près d'un quart de la somme prévue initialement.

Expertises, contre-expertises, accusations, rumeurs : le suspense durera tout l'été et une bonne partie de l'automne. Finalement, tout le monde, ou presque, sera rassuré. Les Romands, parce qu'on leur promet un peu plus que des miettes dans ce marché du siècle. Les syndicats, parce que ce char construit en grande partie sous licence en Suisse, assurera un emploi à 1.400 personnes pendant 9 ans. Les partis de droite, qui ont obtenu ce qu'ils voulaient - 300 chars parmi les plus modernes - et le parti socialiste, enfin, qui a su montrer tout au long du débat qu'il pouvait être un critique nuancé de l'armée suisse dont il ne remet pas en cause le principe. Restent l'extrême-gauche, les écologistes et les Indépendants. Qui ne forment pas, et de loin, une majorité.